



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	11
Représentés :	5
Exprimés :	16
OUI :	16
NON :	0
Abst :	0

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
 Reçu en préfecture le 15/04/2025
 Publié le **18 AVR. 2025**
 ID : 087-218710705-20250411-DL_2025_11-DE

2025/11

EXTRAIT du Registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

11 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 7 avril deux mil vingt-cinq.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal, Sage Pascale

Absents excusés : Calomine Benoît donne procuration à Bila Laurent, Chauchet Emilie donne pouvoir à Pinardon-Thévet Lucette, Crespy Benjamin, Crouzit Sébastien donne procuration à Auzemery Laurent, Détienne Aurélien donne procuration à Tricard Béatrice, Gaspard Céline donne pouvoir à Bruyère Nathalie, Reauly Paola

Absent : Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Sage Pascale

Objet : Régie « Pêche de l'étang du Château » : tarifs et mise en place de pass

Les tarifs de la pêche ont été définis comme suit (conformément à la délibération du Conseil Municipal 2024/49 du 10 décembre 2024) :

- 5,00 € / journée 2 lignes ;
- 3,00 € / ½ journée 2 lignes.

Madame Nathalie Bruyère, mandataire suppléante de la régie de recettes « Pêche de l'étang du Château » expose la possibilité d'ajouter 2 nouveaux tarifs comme suit :

- Un pass mensuel => proposition d'appliquer un tarif entre 10 € et 20 €
- Et un pass saison => proposition d'appliquer un tarif mensuel entre 8 € et 10 € soit entre 48 € à 60 € pour la saison (période du 1^{er} mai au 31 octobre).

À la suite de cet exposé, il est demandé à l'assemblée de statuer sur la mise en œuvre éventuelle de ces possibilités tout en précisant que Madame Nathalie Bruyère propose de créer un design de carte/pass.

Dans la mesure où ces nouvelles options seraient acceptées, le règlement intérieur afférent à la pêche à l'étang du Château sera à modifier et 2 nouveaux tarifs sont à fixer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

⇒ Décide, **à l'unanimité**, de mettre en place ces 2 nouveaux pass comme suit :

- Un pass mensuel de 20 € ;
- Un pass saison de 50 €.

⇒ Décide, **à l'unanimité**, de modifier le règlement intérieur correspondant en conséquence.

⇒ Précise que les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal en cours.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme, à Nieul le 14 avril 2025

Le secrétaire de séance,
 Pascale Sage.



Madame la Maire,
 Béatrice Tricard.